

LE PER, 5 ANS APRÈS : UN NOUVEAU PILIER DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE ?

OCTOBRE 2024

L'ESSOR DU PER EN CHIFFRES.....	2
LE PER, LA SOLUTION FACE À LA CRAINTE D'UNE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT À LA RETRAITE...	4
LE PER, JUGÉ INTÉRESSANT PAR 57 % DES FRANÇAIS.....	6
QUI A FAIT LE CHOIX DU PER ?.....	8
LES ATOUTS PLURIELS DU PER.....	10

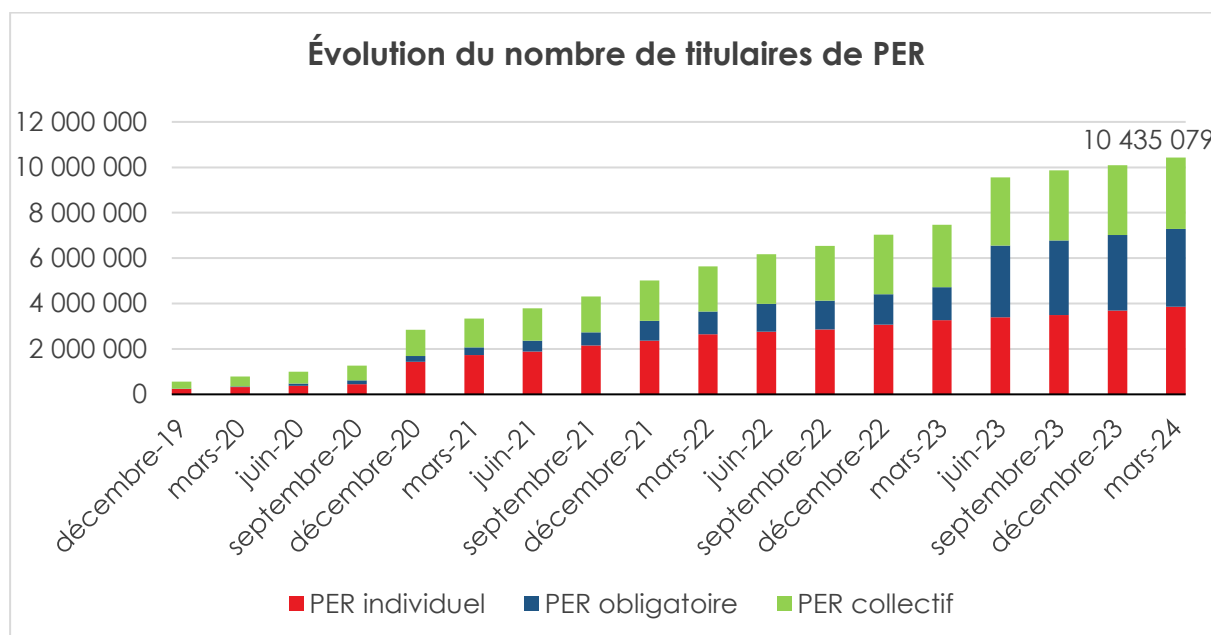
LE PER, 5 ANS APRÈS : UN NOUVEAU PILIER DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE ?

Le Plan d'Épargne Retraite (PER), né de la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) du 22 mai 2019, a été officiellement le 1^{er} octobre de la même année. Ce produit qui fête ainsi sa cinquième année a réussi à gagner le défi de la notoriété malgré un contexte économique complexe, marqué par l'épidémie de Covid, la guerre en Ukraine, et la vague inflationniste.

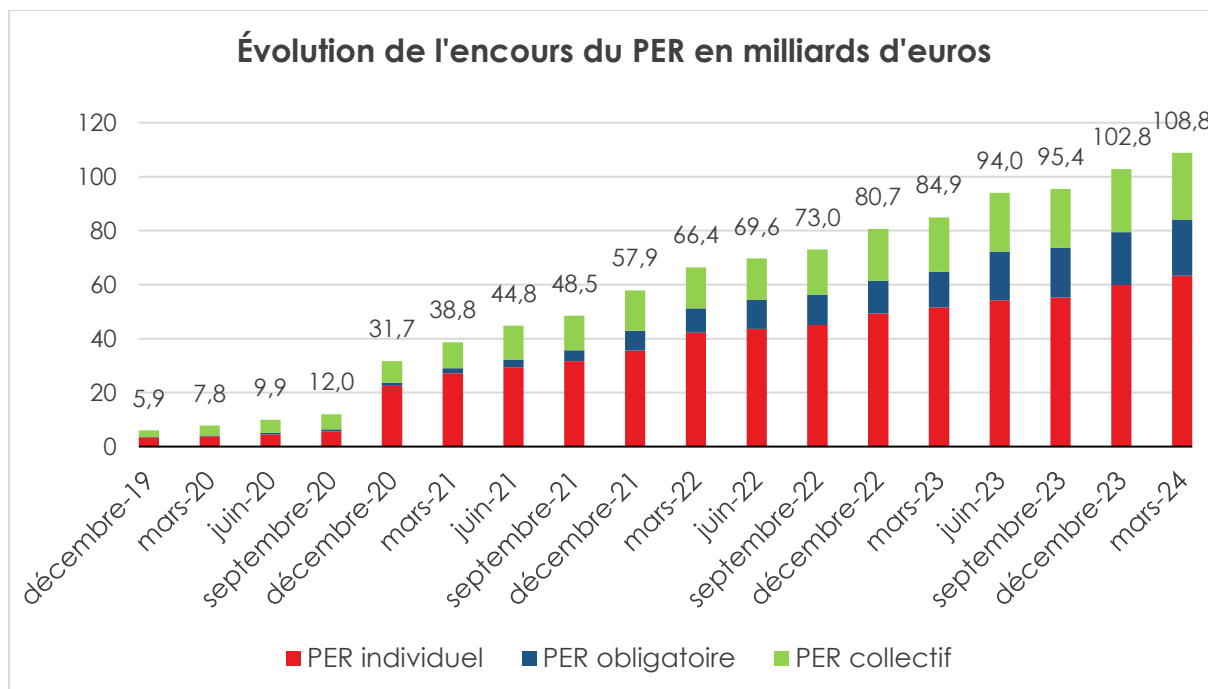
L'ESSOR DU PER EN CHIFFRES

Lors de la présentation de la loi PACTE devant le Parlement, l'ancien ministre de l'Économie et des Finances avait pour ambition de faire du PER « *un produit phare de l'épargne des Français* ». Il avait alors fixé l'objectif de franchir la barre des 3 millions de détenteurs et des 50 milliards d'euros d'encours à

horizon 2022. Ces deux seuils ont été dépassés dès la fin 2021, soit un peu plus de deux ans après le début de la commercialisation du PER. Depuis, l'attrait pour le produit n'est pas retombé comme en témoignent les chiffres de la Direction générale du Trésor qui faisait état de 10,4 millions de titulaires et un encours de 108,8 milliards d'euros à la fin du premier trimestre 2024.



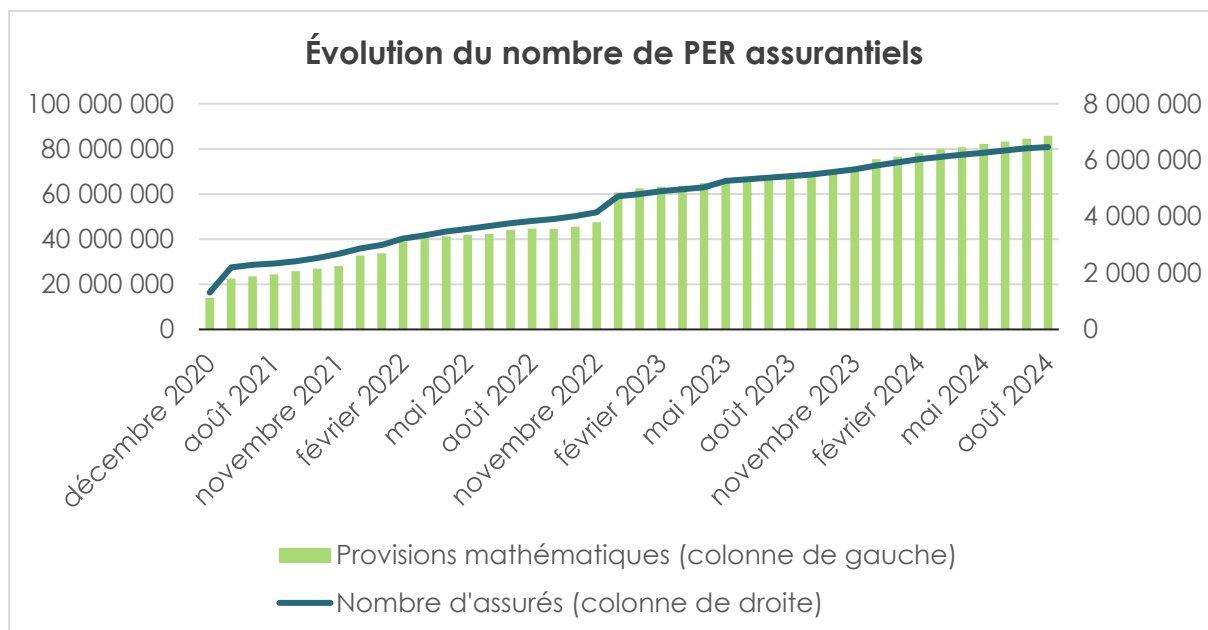
Cercle de l'Épargne – Données Ministère des Finances et de l'Économie



Cercle de l'Épargne – Données Ministère des Finances et de l'Économie

À la fin août, France Assureurs, fédération professionnelle des entreprises d'assurances, représentant environ 80 % du marché, recensait

près de 6,5 millions d'assurés, titulaires d'un PER assurantiel et 85,7 milliards d'euros de provisions mathématiques.

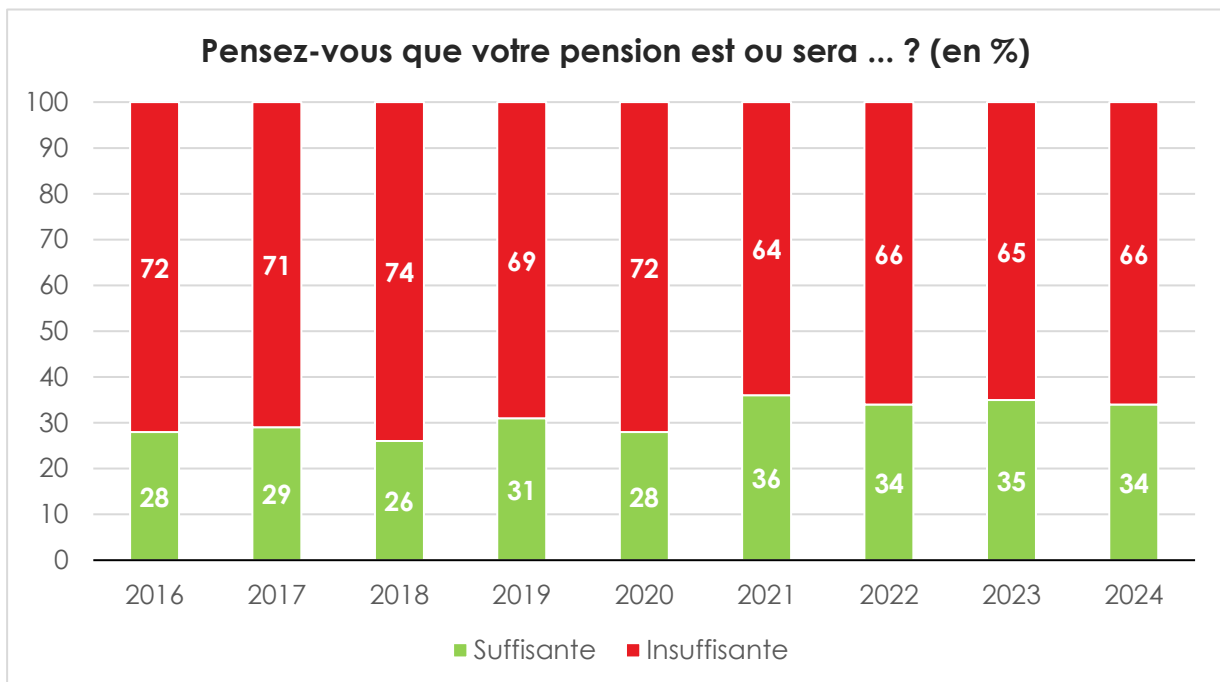


Cercle de l'Épargne – Données France assureurs

**LE PER, LA SOLUTION FACE À LA CRAINTE
D'UNE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT À LA
RETRAITE**

La question du pouvoir d'achat à la retraite constitue, depuis de nombreuses années, un sujet de préoccupation majeur. La succession de réformes adoptées

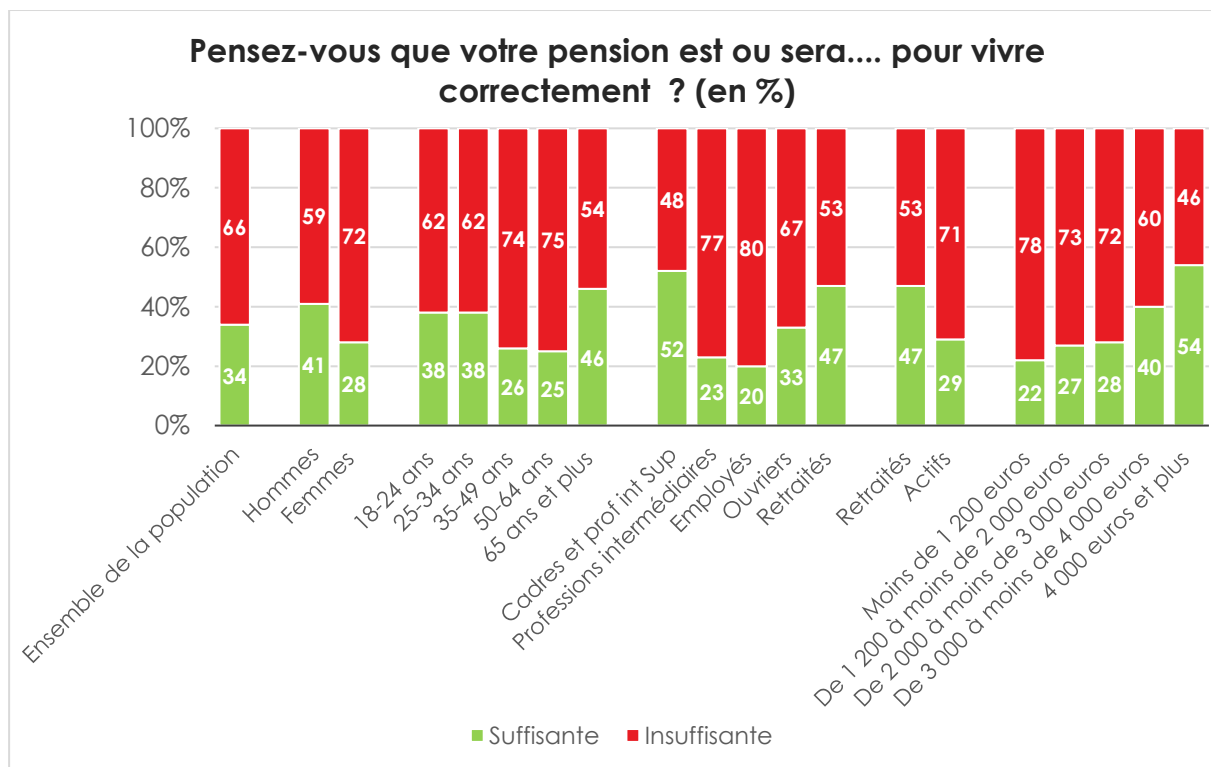
depuis 1993 afin de maintenir autant que possible des régimes de retraite a contribué à accentuer l'inquiétude des Français vis-à-vis de la retraite. Attachés au système par répartition, ces derniers jugent néanmoins que les pensions sont/seront insuffisantes pour vivre correctement à la retraite.



Enquêtes AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

En 2024, cette crainte est exprimée par 66 % des Français, pris dans leur ensemble. Elle est particulièrement répandue chez les femmes (79 %) dont le niveau des pensions est

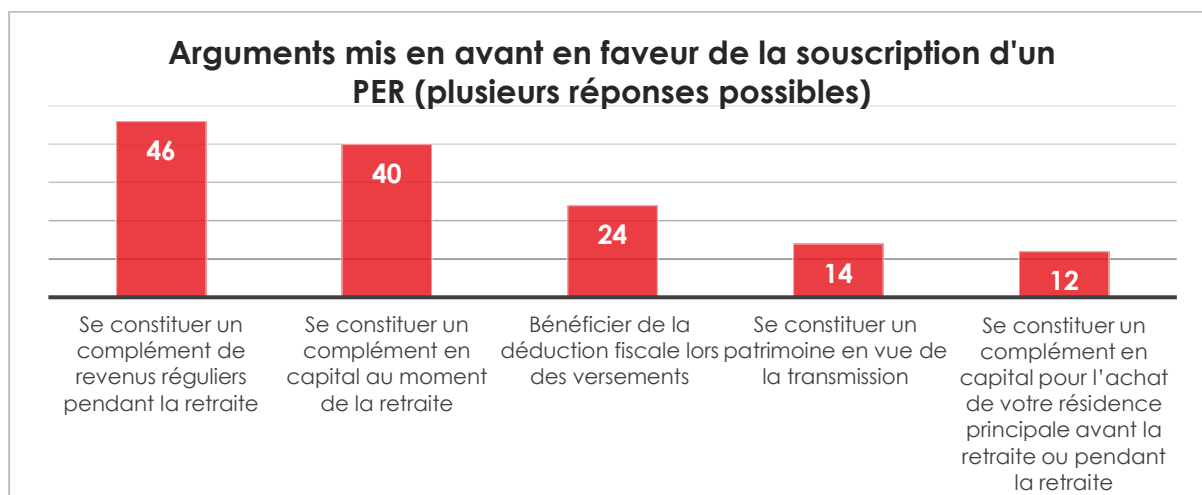
inférieur à celui des hommes et chez les sondés disposant de revenus à inférieurs à 3 000 euros par mois, les professions intermédiaires et les employés.



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Le recours au PER est pour les ménages le moyen avant tout de se constituer un complément de revenu régulier à la retraite. Le choix du versement d'une rente en complément de la pension versée par les régimes

obligatoires obtient 46 % de citations quand la constitution d'un capital disponible au moment de la retraite 40 %, et le bénéficiaire d'une déduction fiscale 24 %.



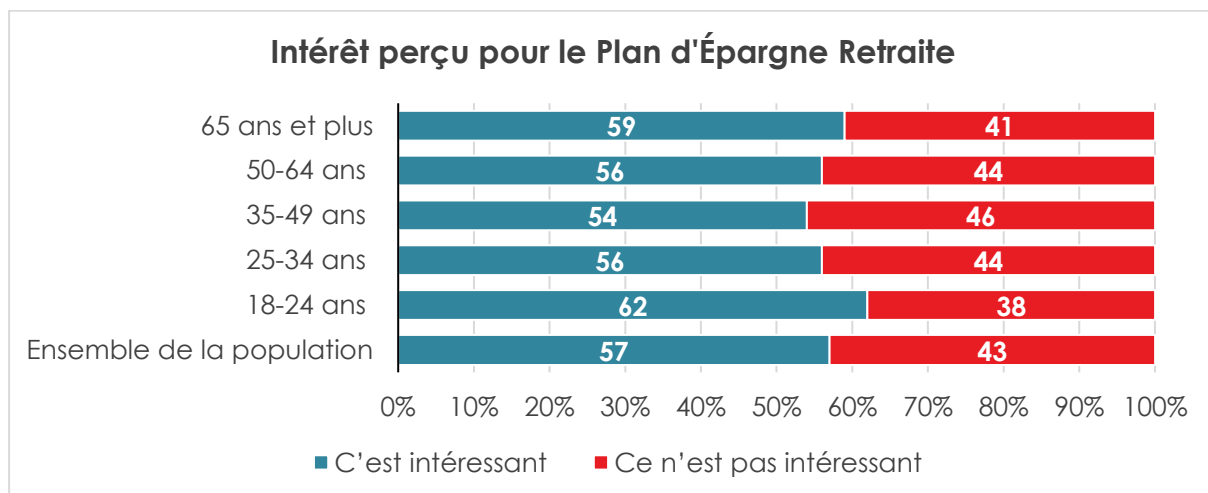
Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

LE PER, JUGÉ INTÉRESSANT PAR 57 % DES FRANÇAIS

En 2021, deux ans après le début de sa commercialisation, le PER était déjà connu par près d'un Français sur trois au printemps 2021 (enquête 2021 Amphitéa/Cercle de l'Épargne « Les Français, l'épargne et la retraite »). Plus récemment, l'édition 2024 de l'enquête précitée confirme le succès d'estime du placement dédié à la préparation de la retraite. Le PER occupe dans ce sondage, la troisième place du podium des placements jugés les plus intéressants par les Français, juste derrière l'assurance vie (61 %) et le Livret A (60 %). Le vif intérêt porté par les Français pour le PER est d'autant plus

marquant que c'est la première fois qu'ils sont invités à s'exprimer sur un produit dans le cadre de cette enquête annuelle menée par l'IFOP et le CECOP.

Suscitant l'intérêt de 57 % des Français, pris dans leur ensemble, le PER est particulièrement bien accueilli par les jeunes majeurs (placement jugé intéressant par 62 % des 18 à 24 ans) et par les 65 ans et plus (59 %) quand bien même une part non négligeable des jeunes adultes n'est pas encore insérée professionnellement et que nombre des seniors de 65 ans et plus sont déjà à la retraite et, à ce titre, moins susceptibles d'y souscrire.



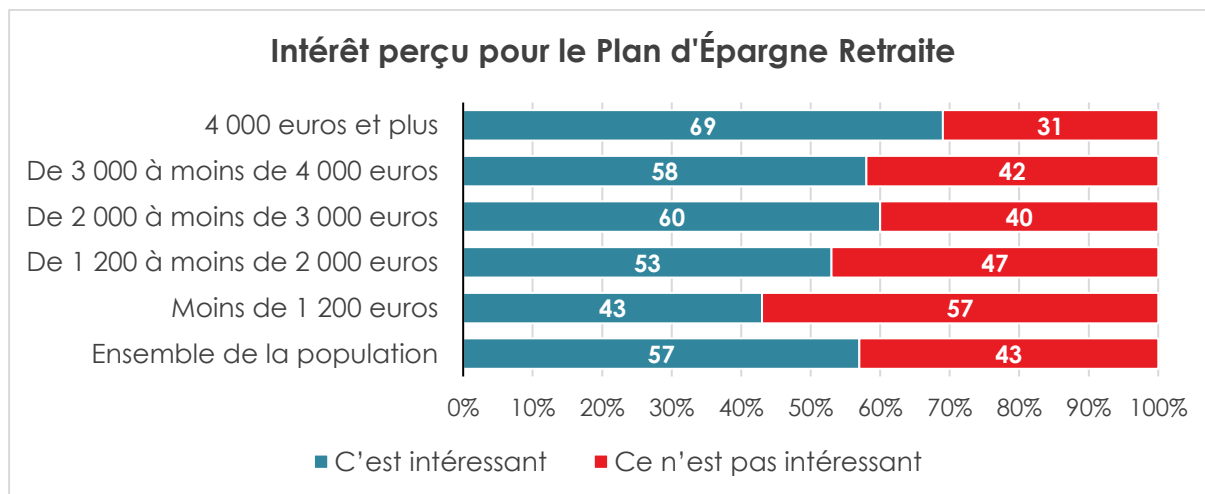
Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Sans surprise, le PER est prisé par les sondés à revenus élevés. Outre des capacités d'épargne supérieures, les hauts revenus peuvent être sensibles au régime de déduction fiscale appliqué aux versements volontaires

réalisés sur PER car ces contribuables figurent parmi ceux soumis aux tranches d'imposition les plus élevées. Ainsi, 69 % des personnes gagnant plus de 4 000 euros par mois jugent ce produit intéressant. Le succès du

PER ne peut cependant se résumer au seul avantage fiscal auquel il donne droit. De fait, une part non négligeable des sondés aux revenus modestes semble également intéressée

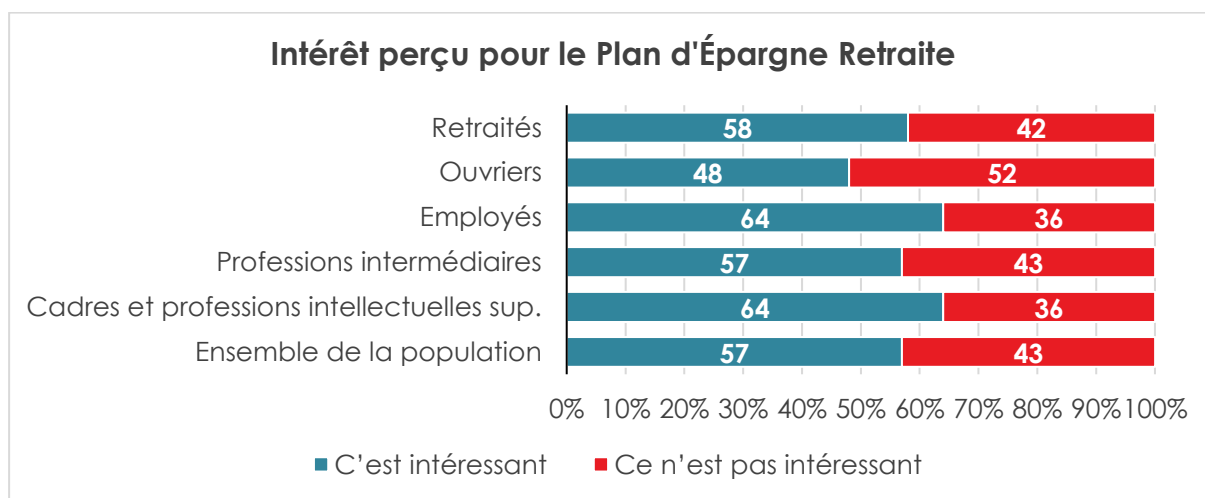
(43 % des personnes gagnant moins de 1 200 euros par mois jugent le placement intéressant) ainsi que près d'un ouvrier sur deux.



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Le succès du PER transcende par ailleurs les catégories socioprofessionnelles. Les cadres et professions intellectuelles supérieures y sont particulièrement favorables, en raison de leur besoin de compenser un faible taux de remplacement des pensions. Mais le

PER n'est pas le seul apanage de cette catégorie socioprofessionnelle, de fait, 64 % des employés estiment qu'il est actuellement intéressant de placer son épargne dans un PER. 58 % des retraités partagent, par ailleurs, cet avis.



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

QUI A FAIT LE CHOIX DU PER ?

Au printemps 2024, 21 % de la population déclare avoir déjà souscrit (ou leur conjoint) un PER et 22 % envisage de le faire. Si longtemps, l'épargne retraite a été assimilée à un « produit d'homme », les femmes sont de plus en plus nombreuses à investir ce terrain, afin de pallier des pensions, en moyenne, plus faibles que celles des hommes. Ainsi, 20 % des femmes se sont dotées d'un PER contre 23 % des hommes. Parmi les sondés envisageant de le faire, l'écart entre les deux sexes se réduit (21 % des femmes sont dans ce cas contre 22 % des hommes).

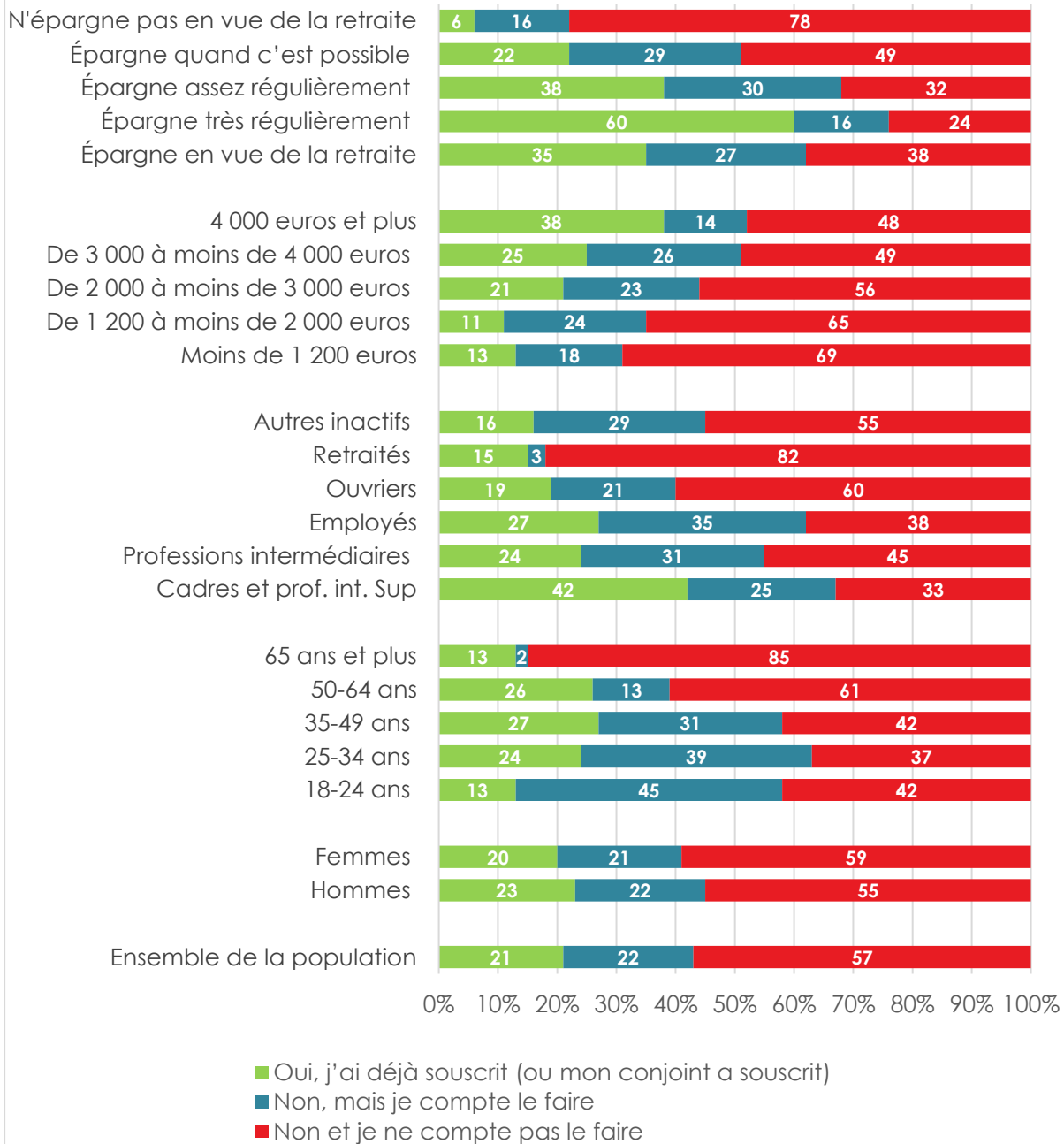
Le PER s'est infusé dans la société, dans des proportions variables selon les niveaux de revenus et les catégories socioprofessionnelles. 42 % des cadres et des professions intellectuelles supérieures, et 27 % des employés ont déjà franchi le pas. En cumulant les sondés déjà équipés et ceux qui comptent le faire, les scores respectifs atteignent 67 % et 62 % de « convertis ». 55 % des sondés exerçant une profession intermédiaire semblent s'inscrire dans cette mouvance, mais

comme pour les employés, la majorité des répondants n'a pas encore souscrit (respectivement 31 % comptent le faire quand 24 % l'ont déjà fait). Sans surprise, la part de détenteurs de PER croît avec les revenus et atteint un maximum de 38 % pour les sondés déclarant plus de 4 000 euros de revenus.

Signe que le PER a été identifié par les Français comme une solution adaptée pour préparer sa retraite, la proportion de souscripteurs est de 35 % parmi les sondés déclarant épargner en vue de la retraite. Elle atteint même le niveau record de 60 % parmi ceux qui indiquent le faire « très régulièrement » (38 % parmi ceux qui le font « assez régulièrement »).

C'est entre 25 à 34 ans que le taux de couverture potentiel est le plus élevé. 39 % de cette tranche d'âge comptent ouvrir un PER quand 24 % l'ont déjà fait (soit 63 % au total). Ils sont suivis de leurs cadets et de leurs aînés qui comptent, tous deux, 58 % de répondants favorables au PER dont 45 % de souscripteurs potentiels pour les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans et 31 % pour leurs sondés de la tranche 35-49 ans.

Avez-vous souscrit à un PER, le plan d'épargne-retraite ?



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

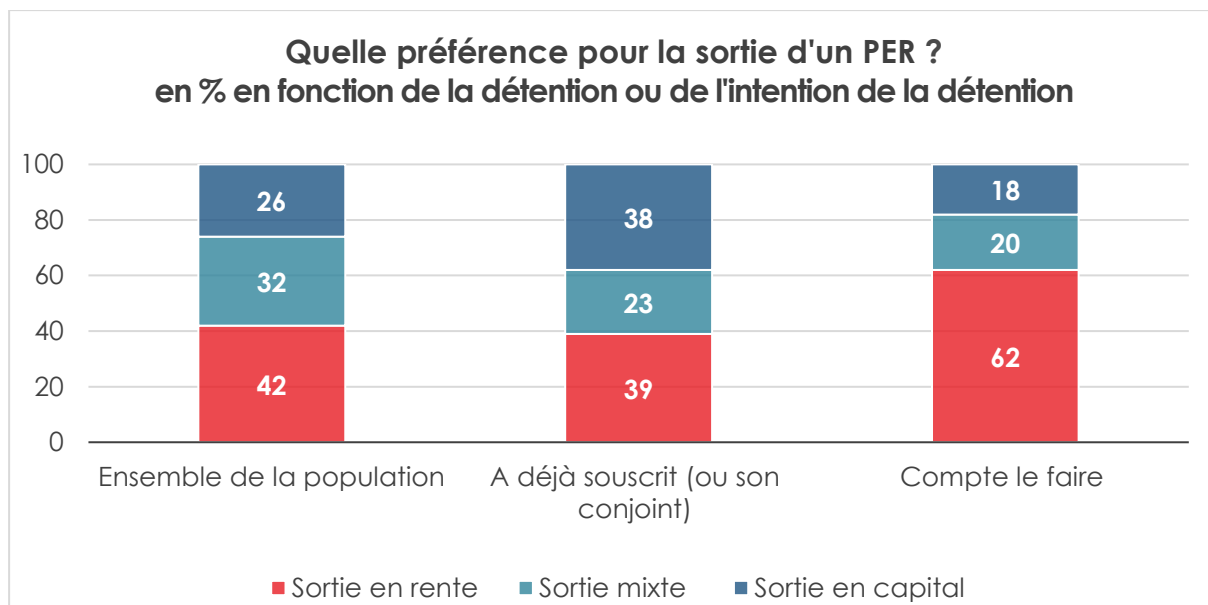
LES ATOUTS PLURIELS DU PER

LA SORTIE PARTIELLE/TOTALE OU FRACTIONNÉE EN CAPITAL PARTICULIÈREMENT PRISÉE

L'une des clés du succès du PER tient à la plus grande liberté laissée aux titulaires sur les modes de sortie de l'épargne constituée. Les titulaires peuvent opter pour la sortie en capital pour les encours constitués à partir de versements volontaires ou issus de l'épargne salariale, quand nombre d'anciens dispositifs faisaient de la sortie en rente le principe et la sortie en capital, l'exception.

Dans le cadre de l'enquête Amphitéa/Cercle de l'épargne

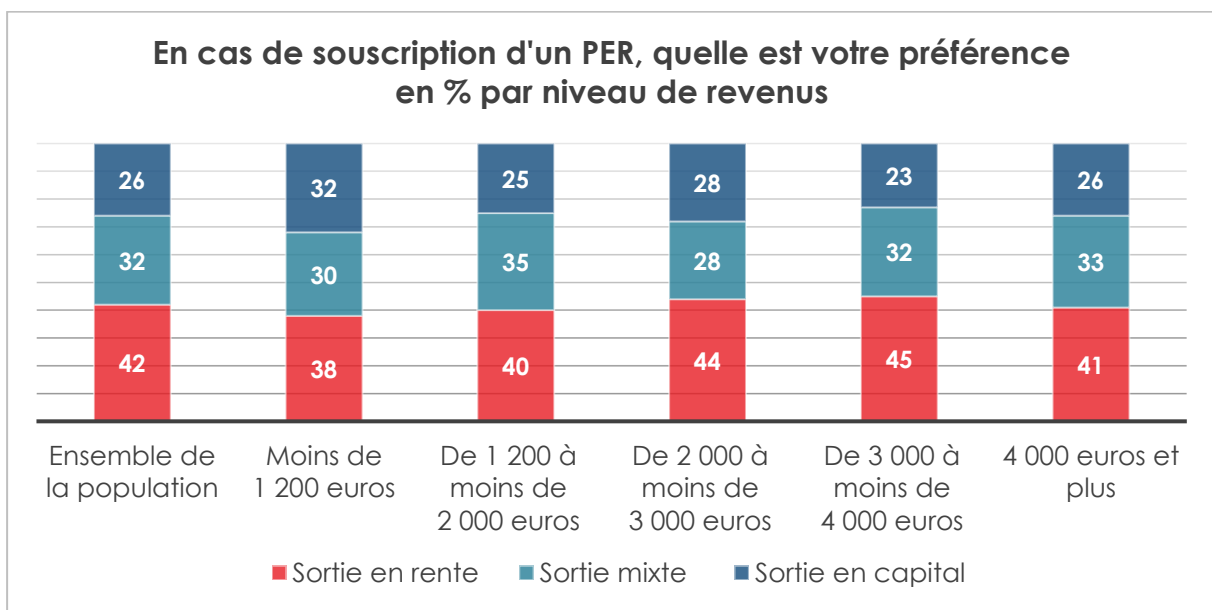
précitée, les Français manifestent leur attachement à la liberté de choix offerte par le PER. S'ils déclarent majoritairement vouloir souscrire à un PER en vue de se constituer un complément de revenus régulier, dans les faits, seule une minorité semble privilégier la sortie en rente (42 %). De fait, près de six sondés sur dix optent pour la sortie en capital (26 %) ou pour une solution permettant de mixer capital et rente (32 %). 61 % de ceux qui ont déjà souscrit un PER mettent davantage en avant la sortie partielle ou totale en capital quand pour ceux qui comptent le faire, la rente est préférée (solution retenue par 62 % des répondants concernés).



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

La sortie en capital est, pour des raisons différentes, avancée à la fois par les ménages les plus modestes et les plus aisés. Les premiers, intégrant sans doute le fait qu'ils bénéficieront d'une espérance de vie à la retraite plus courte que la moyenne de la population, aspirent

à percevoir immédiatement de la somme épargnée quand les seconds, envisagent davantage le PER comme un moyen de financer des « dépenses plaisir » qu'ils souhaiteraient réaliser une fois à la retraite.

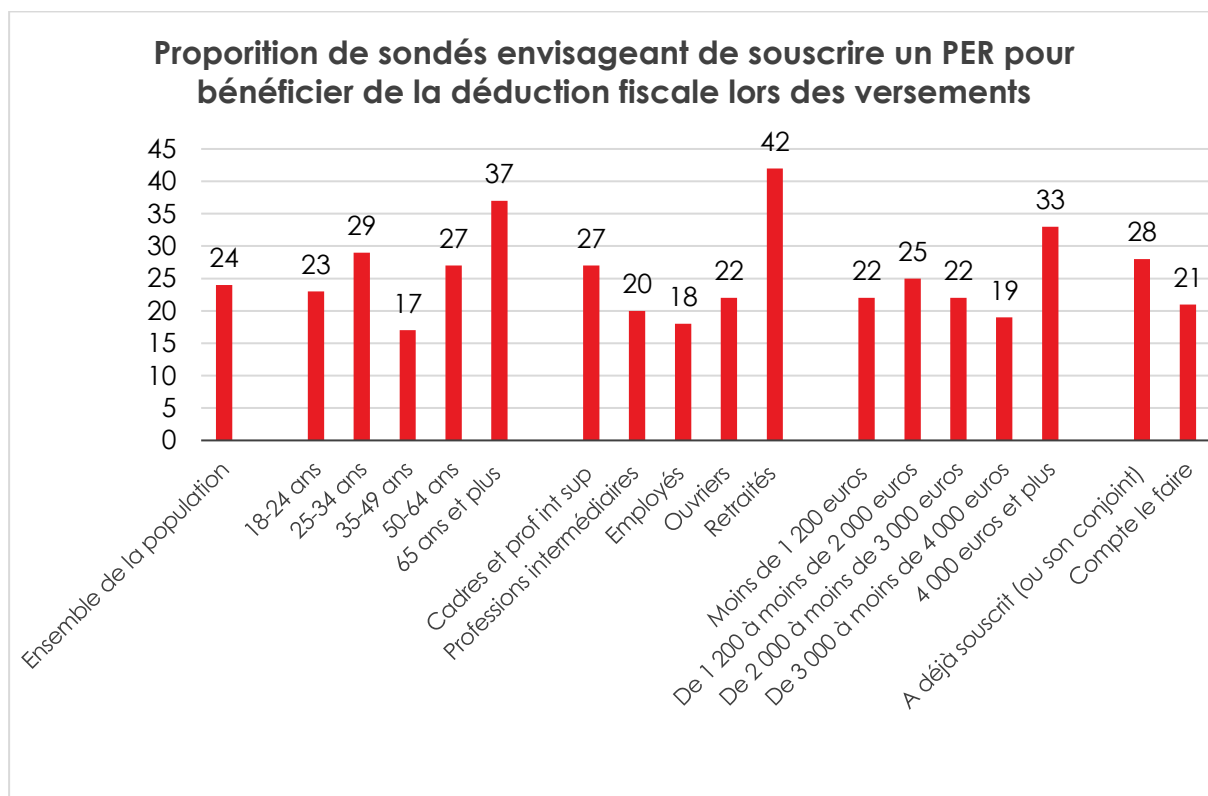


Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

L'AVANTAGE FISCAL UN FACTEUR INCITATIF ?

L'avantage fiscal contribue sans nul doute à l'attractivité du PER. Cet argument cité par un Français sur quatre (24 % exactement) est, sans surprise, davantage mis en avant par les hauts revenus (un sondé sur trois disposant de revenus de

4 000 euros ou plus). Il prime également chez les retraités (42 %). Il est approuvé par 37 % des 65 ans et plus et 29 % des 25-34 ans. Parmi les sondés qui ont déjà souscrit à titre personnel (ou leur conjoint), 28 % évoquent la faculté d'alléger leur facture fiscale comme élément moteur à la souscription.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

UN DISPOSITIF PLUS SOUPLE QUE LES ANCIENS PRODUITS DÉDIÉS À LA RETRAITE

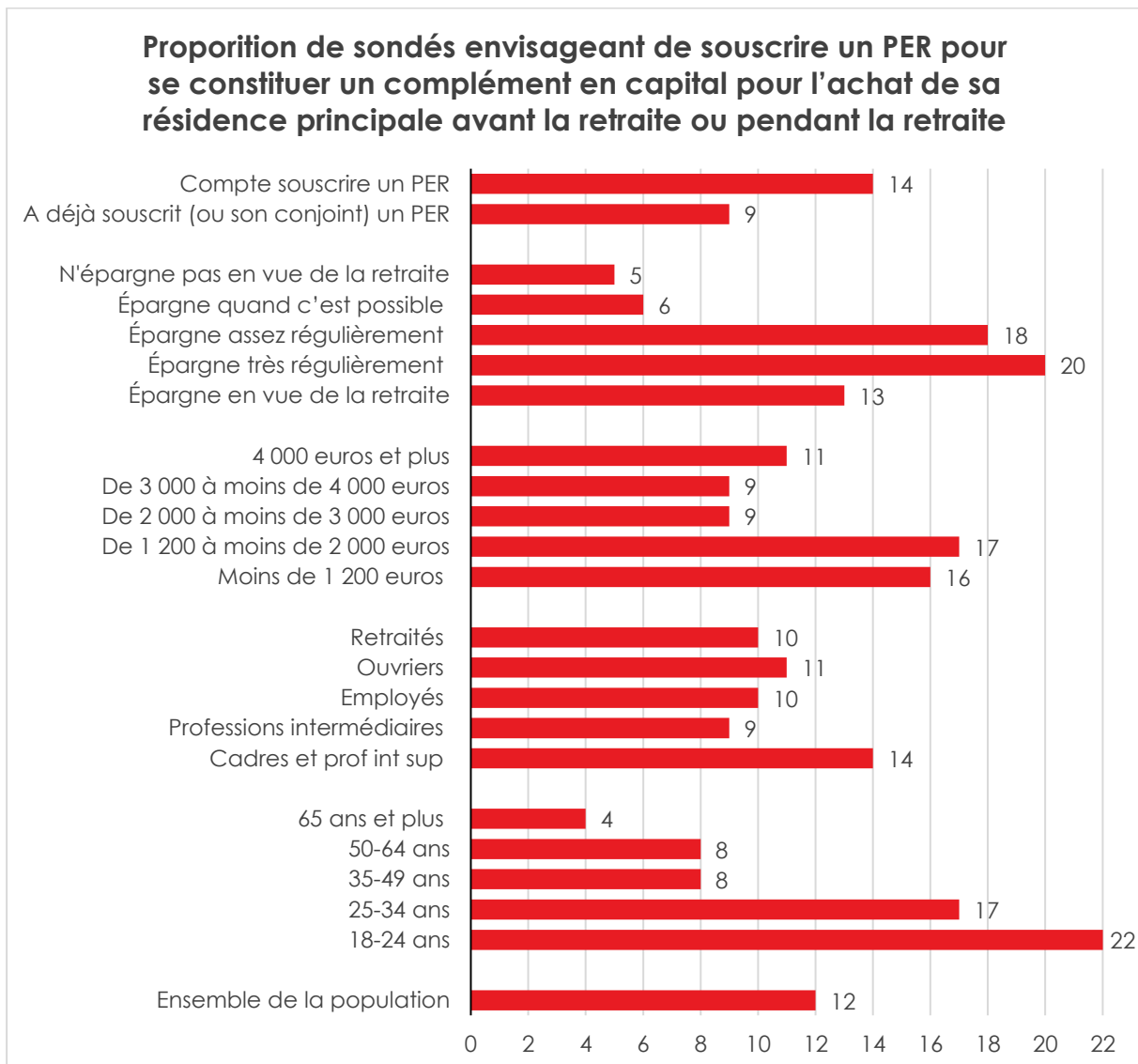
Le PER offre une réelle portabilité portable (d'un produit à l'autre et d'une entreprise à l'autre selon certaines conditions), afin, notamment, de prendre en compte la mobilité croissante des actifs. Dans un souci de transparence, et afin de renforcer la portabilité des plans, les éventuels frais pratiqués en cas de transfert sont plafonnés : ils ne peuvent excéder 1 % des droits acquis et sont nuls à l'issue d'une période de 5 ans à compter du 1er versement dans le plan ou quand le transfert intervient à compter de son arrivée à échéance.

LE PER, UN INSTRUMENT QUI PEUT ÊTRE MIS AU SERVICE DE L'ACQUISITION DE SA RÉSIDENCE PRINCIPALE

La possibilité de réaliser un retrait avant la retraite pour l'achat d'une résidence principale, autrefois limitée à quelques produits et généralement exclue des dispositifs individuels d'épargne retraite (PERP, contrat Madelin...) a été généralisée. Cette faculté qui constitue un motif de souscription pour 12 % des sondés pris dans leur ensemble est particulièrement prisée par les jeunes adultes (22 % de citations chez les 18-24 ans et 17 % au sein de la tranche d'âges supérieure) et les sondés disposant des revenus inférieurs à 2 000 euros.

Elle est également davantage mise en avant par les épargnants réguliers en vue de la retraite. De fait, être propriétaire de son logement à la retraite constitue un moyen

prioritaire pour les épargnants de maintenir leur niveau de vie une fois qu'ils ont/auront quitté le monde professionnel.



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

**LE PER, UN OUTIL DE DIVERSIFICATION EFFICACE
POUR CONCILIER RENDEMENT ET SÉCURITÉ**

Le PER permet d'accéder à une large palette de supports. Ainsi, son titulaire peut, au sein d'un même produit, faire cohabiter fonds en euros, des unités de compte, et orienter son placement en faveur de l'économie verte ou socialement responsable à travers notamment des fonds labellisés ainsi

qu'en faveur de fonds non coté (à partir du 24 octobre 2024).

Afin d'adapter la gestion de l'épargne à l'horizon de la retraite, les distributeurs et gestionnaires de PER sont, par ailleurs, tenus de proposer, par défaut, la mise en place d'un mode de « gestion » prenant en compte l'appétence au risque du titulaire du plan et de son âge.

* * *
*

Le PER a répondu aux attentes des ménages de simplification et d'efficacité. Il dispose d'une véritable marge de progression sachant que seulement un quart des actifs est couvert, en 2024, par un produit d'épargne retraite.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE, présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insec Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercleredelegpargne.fr